



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0732

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0732

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte général

La création d'entreprise est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]. Cette politique en faveur de la création et de la reprise d'entreprises a pour objectif de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, en proposant sur l'ensemble de l'agglomération une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour atteindre cet objectif et donc répondre aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs intervenant en matière de création d'entreprise sur l'agglomération se sont engagés dans un travail important de professionnalisation, de coordination et de mise en réseau pour :

- consolider l'intervention de chacun et garantir une offre de service de proximité qualifiée en ante création,
- assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées par un suivi post création,
- renforcer l'accompagnement des projets innovants ou à potentiel de développement,
- accentuer le développement international du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], porteur de rayonnement et d'attractivité économiques.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur de cette démarche globale, de même qu'elle en assure la promotion générale et qu'elle propose une intervention financière en appui des dispositifs existants.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès au financement reste pour les porteurs de projet un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées. En effet, on constate que seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, alors que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et cautions), jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

Dans le cas précis des entreprises à potentiel de développement, ce premier levier financier appelle souvent la levée de fonds complémentaires dans le cadre du déploiement de l'activité de l'entreprise.

C'est sur ce segment particulier de la création d'entreprise innovante ou à potentiel de développement que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à Réseau entreprendre Rhône (RER), anciennement dénommée Rhône-Alpes entreprendre, membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Présentation de l'activité de Réseau entreprendre Rhône (RER).

Réseau entreprendre Rhône (anciennement Rhône-Alpes entreprendre - changement de nom en date du 25 juin 2008) est une association membre du réseau Entreprendre dont la mission est d'apporter un financement par la voie de prêts d'honneur et un accompagnement aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

RER propose, par son intervention :

- une aide à la professionnalisation du projet ;
- un prêt d'honneur (15 000 € à 38 000 € sur une durée 5 ans) ;
- un accompagnement de 3 ans :
 - . individuel : par un accompagnateur dirigeant d'entreprise attiré,
 - . collectif : par des clubs de créateurs mensuels et des programmes de formation ;
- une intégration dans les réseaux économiques locaux.

Depuis son origine, Réseau entreprendre Rhône a accompagné 259 entreprises et accordé 5 336 000 € de prêts d'honneur. Ce sont ainsi plus de 2 400 emplois qui ont été créés ou pérennisés sur l'agglomération.

Cette activité de financement est complémentaire de :

- l'action des autres plateformes de financement (Association pour le droit à l'initiative économique et Rhône développement initiative) qui ciblent d'autres segments de la création (micro-entreprises, commerces et petit artisanat),
- l'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel proposé sur l'agglomération par l'incubateur Crealys en phase ante création et par le dispositif Novacité pour l'accompagnement post création (de zéro à trois ans d'activité).

Bilan des actions réalisées pour l'année 2008

1 - Le financement des porteurs de projet

L'année 2008 aura permis de réaliser :

- 461 contacts avec des projets de créateurs instruits et ou réorientés,
- 54 projets analysés,
- 18 projets présentés en comité d'engagement,
- 14 projets acceptés par le comité d'engagement,
- 390 000 € de prêts d'honneur accordés.

Il est important de noter que l'apport de nouveaux dossiers de candidats dans la cible de RER a été globalement plus faible qu'en 2007. Néanmoins, l'instruction des projets reçus a représenté à elle seule plus de 100 entretiens individuels de 2 à 3 heures avec des créateurs.

Année	Objectifs annuels (projets financés)	Réalisé (nombre de projets financés)	Nombre de contacts	Montant cumulé des prêts d'honneur octroyés
2005	20	14	230	390 000 €
2006	20	15	274	300 000 €
2007	20	20	320	555 000 €
2008	20	14	461	390 000 €

Parmi les 14 nouveaux projets accueillis en 2008, on compte 12 créations et 2 reprises.

Ces 14 entreprises ont déjà créé 59 emplois et pérennisé 9 emplois.

2 - L'accompagnement des créateurs d'entreprises

L'accompagnement collectif

- 63 entreprises ont été accompagnées au cours de l'année 2008,
- 2 nouveaux clubs ont été lancés (10 à 12 entreprises par club) et 1 club a été clôturé (fin d'accompagnement),
- 47 réunions de clubs de créateurs : lieu de contacts et d'écoute, le club de créateurs permet d'échanger avec d'autres entrepreneurs dans la même situation. C'est un moyen de trouver des conseils et d'éviter l'isolement du créateur,
- 4 petits déjeuners thématiques.

L'accompagnement individuel

RER propose un accompagnement individuel des nouveaux entrepreneurs par des dirigeants d'entreprises confirmés. En 2008, plus de 2 500 heures ont été consacrées par les chefs d'entreprises bénévoles à cet accompagnement.

Cette année a permis de lancer les premiers cas d'intervention d'Innotech entreprendre, initiative nationale dédiés aux entreprises technologiquement innovantes qui vise à renforcer l'accompagnement de ces créateurs en s'appuyant sur un réseau national d'expertise de chefs d'entreprises identifiés par domaines technologiques. Un partenariat autour de ce programme se consolide avec Crealys.

3 - L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

RER travaille en partenariat étroit avec les structures d'incubation et d'accompagnement des porteurs de projet innovants que sont Crealys et le service Novacité de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Son action s'inscrit dans la continuité de leur intervention : parmi les 14 projets acceptés en 2008, 2 sont issus de l'incubateur Crealys et 3 bénéficient d'un suivi par la CCI-Novacité.

RER participe par ailleurs activement à la démarche de professionnalisation-labellisation en cours. Elle est, par ailleurs, concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

RER est enfin membre du groupe de travail [L_VE] Innovation qui vise à renforcer le travail en réseau et à mener des actions conjointes de valorisation de l'offre d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes dans l'agglomération lyonnaise.

Perspectives 2009

Pour l'année 2009, les actions suivantes sont proposées :

1 - Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Pour l'année 2009, les objectifs fixés sont les suivants :

- le financement de 20 projets mobilisant 540 k€ dont 70 % de créations pures et 30 % de reprises,
- l'accompagnement de plus de 54 entreprises en activité, soit la réalisation de 38 clubs,
- le travail conjoint avec les pôles de compétitivité de l'agglomération pour créer un rapprochement avec les entreprises fondatrices des pôles (objectif de 30 % des projets financés issus des filières prioritaires de l'agglomération),
- l'augmentation du nombre d'adhérents donateurs,
- le déploiement d'Innotech Entreprendre sur l'agglomération lyonnaise avec l'objectif d'apporter un support de compétences à davantage de projets technologiques en incubation chez Créalys ou en émergence (4 projets lauréats technologiques sur l'année),
- la poursuite du programme Entreprendre autrement, programme national piloté par le Réseau Entreprendre qui a pour objectif l'accompagnement d'entreprises issues de l'entrepreneuriat social.

2 - Actions conduites dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

Pour l'année 2009, les objectifs fixés sont les suivants :

- la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention de ce label et à son maintien sur le long terme,
- l'installation et l'alimentation de la base de données commune,
- la poursuite de la participation aux groupes de travail : Innovation ; Marketing ; accompagnement post création,
- 50 % des projets financés issus de Crealys ou Novacité,
- l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2008 et de pérenniser l'action de RER au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 50 000 € pour le programme d'actions 2009 de RER.

Budget prévisionnel 2009 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires	190 000	subventions	60 000
assurances	2 600	<i>Communauté urbaine</i>	<i>50 000</i>
communication et événementiel	6 000	cotisations des adhérents	184 500
Divers, location voiture	11 000	revenus de placement	3 000
fête annuelle	13 000	sponsoring	12 000
formation	4 000	résultat n-1	20 000
frais de banque	900		

frais de direction	14 000		
frais du réseau	13 000		
honoraires	13 000		
locaux et charges	6 000		
achat de bureau	6 000		
total	279 500	total	279 500

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de la commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention du 14 novembre 2008 à passer entre la Communauté urbaine et l'association Réseau entreprendre Rhône pour son programme d'actions 2009 et, notamment, le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant n° 1.

3° - La dépense correspondante de 50 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757, selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 40 000 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association,

- 20 %, soit 10 000 € restants sur remise d'un rapport d'activité au plus tard le 28 février 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.